

CHARTRE DES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Validée par la commission recherche du 08 octobre 2024

Les publications des unités de recherche constituent l'une des marques du dynamisme de leur activité et de la qualité scientifique de leurs travaux. Elles sont également un élément de visibilité majeur de leur rayonnement au niveau national, voire international.

L'attractivité et la reconnaissance des établissements auxquels elles sont liées sont fortement dépendantes de cette visibilité.

Afin d'améliorer le repérage des publications de l'université et par conséquent sa visibilité, il est nécessaire de disposer de règles claires et uniformément appliquées pour la signature des communications et publications. Au niveau même d'une unité de recherche, la normalisation des affiliations est très utile pour le repérage de la production scientifique.

La présente charte explicite les règles de signature. Elle est basée sur les recommandations de l'Observatoire des Sciences et Techniques, rattaché au HCERES.

Chaque unité de recherche doit fixer dans son règlement intérieur les modalités d'indication de l'affiliation des auteurs de publications.

- 1) Principes généraux pour le repérage
 - a) L'indication des établissements de tutelle

Pour qu'une publication soit attribuée à l'université de Tours, il est impératif que son nom soit indiqué et qu'il soit correctement libellé.

L'auteur indique d'abord la tutelle qui l'héberge puis tous les autres organismes de tutelle de son unité de recherche reconnus dans le contrat d'établissement, en se référant à l'annexe 1 de la charte qui reprend les acronymes des établissements et des organismes de tutelle.

Un hospitalo-universitaire doit faire apparaître deux rattachements et deux adresses (celle de l'université et celle de l'hôpital).

b) L'indication de l'unité de recherche

Il est possible d'utiliser l'acronyme et le n° de label de l'unité ou son nom complet. Il ne doit pas être fait référence à une éventuelle équipe interne au sein de l'unité ou à une composante de l'université car il est reconnu que cette mention n'améliore pas le repérage et la visibilité. De même, la mention des structures fédératives ne doit pas apparaître dans la signature.

c) L'adresse

Le libellé de l'adresse doit être simple et mentionner uniquement le code postal, la ville et le pays de localisation de l'unité de recherche dans sa forme normalisée internationale sans cedex. Le code postal peut être omis s'il s'agit d'une métropole sans ambiguïté.

d) L'indication des financeurs

Les financeurs qui ont apporté leur concours ne doivent pas figurer dans l'identification mais dans une rubrique « remerciements ». De même les structures fédératives regroupant plusieurs unités et les plateaux techniques transversaux de support à la recherche peuvent apparaître dans un renvoi en bas de page ou une rubrique spécifique. .

e) Le mode de présentation

Le mode de présentation à privilégier est le mode mono-ligne car il facilite le repérage des publications. Le mode multi-lignes pourra cependant être utilisé en cas de refus d'une autre tutelle d'utiliser le mode mono-ligne.

Il est également préconisé d'utiliser la virgule comme séparateur entre les différentes indications. Le saut de ligne et le point virgule sont à exclure.

Références : charte des publications de l'université de Tours (2017) et charte des publications AVIESAN 2016.

2) Exemples de présentation

Il convient de retenir la présentation suivante :
Établissement, autres organismes tutelles de l'unité, unité de recherche, (code postal) ville, France.

ou la présentation « ascendante »

Unité de recherche, établissement, autres organismes tutelles de l'unité, (code postal) ville, France.

Proposition de quelques exemples :

(Chercheur d'une équipe d'accueil)

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, ICD UR 6297, Tours, France.

(Remarque : l'intérêt du renvoi numéroté est clair quand il y a plusieurs auteurs, en particulier si plusieurs d'entre eux partagent une même adresse, voir exemple ci-dessous.)

(Chercheur d'une unité de recherche avec double tutelle)

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, Université d'Orléans, VALLOREM UR 6296, Tours, France.

(Si l'auteur est dans la partie tourangelle de l'unité)

Prénom Nom¹

1. Université d'Orléans, Université de Tours, VALLOREM UR 6296, Orléans, France.

(Si l'auteur est dans la partie orléanaise de l'unité)

(Chercheur d'une UMR)

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, CNRS, IRBI UMR 7261, Tours, France.

(Chercheur d'une UMR multi-tutelles)

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, CNRS, Ministère de la Culture, CESR UMR 7323, Tours, France.

(Hospitalo-universitaire dans une UMR)

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, INSERM, iBrain UMR U 1253, CHRU de Tours, Service de XXX, Tours, France.

de préférence à

Prénom Nom^{1,2}

1. Université de Tours, INSERM, IC UMR U 930, Tours, France.

2. CHRU de Tours, Service de XXX, Tours, France.

(Auteurs multiples)

Prénom Nom^{1,2}, Prénom' Nom'^{1,3}, Prénom " Nom"²

1. CHRU de Tours, Service de XXX, Tours, France.

2. Université de Tours, INSERM, iBrain UMR U 1253, Tours, France.

3. Université de Tours, CNRS, GREMAN, UMR 7347, Tours, France.

Exemple des unités INRAe-Université.

Dans la logique des règles précédentes l'affiliation d'un chercheur de l'unité ISP et dans équipe rattachée au centre de Nouzilly serait :

Prénom Nom¹

1. INRAe, Université de Tours, ISP UMR 1282, 37380 Nouzilly, France.

L'affiliation d'un chercheur de la même unité et dans une équipe hébergée par l'université serait :

Prénom Nom¹

1. Université de Tours, INRAe, ISP UMR 1282, Tours, France.